

COMMUNIQUÉ DE PRESSE pour diffusion immédiate

Budget provincial 2010

La baisse du pouvoir d'achat aura un impact pour les PME

Réaction de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup, le mercredi 31 mars 2010. La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup est soucieuse des impacts de la diminution du pouvoir d'achat de la classe moyenne et par l'absence de mesures concrètes pour créer de la richesse. La Chambre de commerce fait donc connaître ses réactions suite à l'analyse du budget provincial présenté ce mercredi 31 mars, en compagnie des gens d'affaires de la région de Rivière-du-Loup et du fiscaliste, Mathieu Duchesne, de la firme comptable Mallette.

Les points positifs :

- ❖ La volonté du gouvernement à vouloir accentuer les efforts de réduction de la croissance des dépenses de l'État est appréciée; par contre, un plan d'action devra être soumis à la population pour la convaincre;
- ❖ Le concept d'utilisateur payeur pour le domaine de la santé est un concept intéressant pour réduire les abus et est à privilégier. Il faut cependant veiller à ce que les personnes qui sont en droit de recevoir les services ne soient pas indûment pénalisées;
- ❖ La bonification du remboursement de la TVQ à l'égard d'une habitation résidentielle neuve aura un impact intéressant dans les nouveaux projets domiciliaires de la région;
- ❖ L'amélioration du taux de déduction pour amortissement à 60 % applicable aux camions et aux tracteurs conçus pour le transport de marchandises et la déduction additionnelle de 85 % pour ces mêmes véhicules qui utilisent du gaz naturel, est un avantage fiscal important en lien avec les différents projets de méthanisation comme celui de Rivière-du-Loup, tout en favorisant le développement durable;
- ❖ La création d'un fonds d'investissement de 75 millions de dollars pour aider la relève agricole ainsi que le transfert et le démarrage d'entreprises agricoles par et pour des non-apparentés, et ce, par de jeunes entrepreneurs de moins de 40 ans, est une mesure timide, mais un pas dans la bonne direction pour appuyer le secteur de l'agriculture québécoise.

Les points négatifs :

- ❖ Aucun d'impact fiscal significatif visible pour aider les entreprises sinon, un impact indirect important au niveau du pouvoir d'achat de la classe moyenne qui représente une part importante de la clientèle des PME du Québec;
- ❖ Le fait d'imposer des tarifs plus élevés pour les services de l'État n'est pas un moyen de créer de la richesse même s'ils contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'État. Il ne s'agit que de transferts de fonds d'individus vers d'autres individus. Nous dénotons une absence mesures fiscales significatives et durables pour les entreprises et travailleurs autonomes, afin de créer de la richesse, par exemple, par l'exportation, l'innovation et la promotion de nos destinations touristiques à l'étranger;
- ❖ Le plan de réduction des effectifs par attrition n'est pas le meilleur moyen pour améliorer la productivité et l'efficacité de l'État. Une révision en profondeur de l'appareil de l'État, telle que suggérée par l'Institut économique de Montréal, pour moderniser la fonction publique et limiter l'effet pervers de l'ancienneté et de la permanence des emplois, permettrait une meilleure productivité de l'État.
- ❖ La Chambre craint que l'atteinte de l'équilibre budgétaire qui repose à la fois sur une promesse de réduction de la croissance des dépenses de l'État et sur une contribution obligée des contribuables, ne soit réalisée que par les citoyens qui se voient dès maintenant impliqués monétairement dans la démarche alors que l'effort de l'État ne repose que sur des hypothèses et des discours du gouvernement en place;
- ❖ Pour la MRC de Rivière-du-Loup, c'est aussi la perte d'un avantage concurrentiel face au tourisme et aux clients avec nos provinces voisines, lorsque la TVQ sera de 9,5 % en 2012. En effet, le cumul des taxes provinciales et fédérales atteindra près de 15 %, ce qui sera beaucoup plus que le 13 % en vigueur au Nouveau-Brunswick. Il y aura nécessairement un effet négatif important pour les achats d'automobiles, de meubles et autres biens de grande valeur.

En résumé, la Chambre de commerce croit que les PME subiront des impacts négatifs de la diminution du pouvoir d'achat des particuliers et que l'absence de mesures concrètes pour favoriser la création de la richesse aura un impact à moyen et long terme. Les mesures adoptées contribuent à l'appauvrissement des Québécois sans garantir qu'il y aura modification en profondeur de la productivité de la fonction publique et la gestion de l'appareil gouvernemental.

-30-

Source : Pascal Gagnon
Directeur général
418 862-5243
direction@monreseauirdl.com

Référence : Belzile, G. *Le Point sur des mesures pour accroître la productivité de la fonction publique*, Institut économique de Montréal, 9 mars 2010, http://www.iedm.org/uploaded/pdf/point032010_fr.pdf